



Moisissures murs appartement en copropriété

Par **sissi_tlse**, le **11/09/2016** à **08:01**

Bonjour,

J'ai des taches de moisissures qui s'étendent dans le couloir de mon appartement (copropriété).

Le mur était mouillé mais sèche maintenant en raison de la canicule et de l'aération continue dans l'appartement.

Les taches de moisissures se forment également sur les murs, derrière les autres meubles, à distance de celui qui semble être à l'origine d'une fuite. Le problème n'est donc que temporairement solutionné par l'aération (le mur ne semble plus mouillé mais l'humidité (moisissures) persiste et s'étend).

Mon assurance me dit de me tourner vers le syndic pour faire une recherche de fuite. Celui-ci m'indique qu'il ne prendra en charge les frais de recherche de fuites QUE s'il s'avère que la fuite est consécutive à un problème de copropriété (un forfait restant à ma charge). Sinon, il m'incombera de payer la totalité de la facture. (Comment puis-je savoir ?????!!!!)

Il y a 9 ans, ce même mur avait présenté une fuite identifiée comme une fuite du circuit de chauffage (chauffage gaz).

Un plombier avait refait toute l'installation "en apparent" et tout était rentré dans l'ordre.

Mes questions :

- vers qui me tourner en premier lieu pour faire une recherche de fuite : le syndic, l'assurance, le plombier qui a réalisé les travaux il y a 9 ans ?

- les murs intérieurs d'un appartement en copropriété, concernant des ruptures de canalisation par exemple et si c'est le cas, appartiennent-ils exclusivement au propriétaire de l'appartement ou bien tombent-ils dans la copropriété ?

Merci beaucoup pour votre aide.

Ni l'assurance ni le syndic ne m'ont apporté de réponses claires.